

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2024

---

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE  
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par

M. Sansu, M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel et  
M. William

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec cet amendement, le groupe GDR s'oppose à l'utilisation de la partie non-centralisée des  
encours de livret d'épargne réglementée (environ 35 % de l'encours total) au financement de  
l'industrie de guerre.

Aujourd'hui, ces encours non-centralisés participent au financement de projets contribuant à la  
transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Ce choix résulte d'une réalité  
économique simple : le marché bancaire n'offre pas de financement à ces projets qui s'inscrivent  
sur le temps long et dont la rentabilité est faible ou incertaine. Cette justification a d'ailleurs été rappelé par la Cour des comptes dans un rapport de 2022.  
Contrairement à ces projets, les projets industriels militaire ne souffrent pas d'un problème de  
rentabilité inhérent à leur nature.

Il ne semble donc pas opportun d'opérer une telle modification, qui conduirait, de fait, à réduire le  
financement des projets contribuant à la transition écologique, alors que celui-ci s'avère toujours  
insuffisant. Comme le rappelait le rapport de la Cours des Comptes, une extension de l'usage des  
encours fait courir le risque d'un « saupoudrage » de financement.

Enfin, un tel fléchage éloignerait les livrets de leur objectif initial, notamment concernant le livret  
développement durable et solidaire (LDDS).